



Aix en Provence

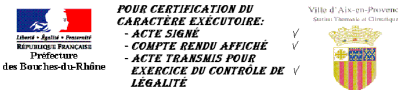
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-518**

Séance publique du

16 décembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141216-57848-DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/2014
Date de réception : mercredi 17 décembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : CONVENTION CAMPUS MIRABEAU

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Prévention et Sécurisation &
Services aux PublicsRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2014**Nomenclature : 8.4**

Amenagement du territoire

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard**Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE****OBJET** : CONVENTION CAMPUS MIRABEAU - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'opération CAMPUS MIRABEAU est un projet urbain qui occupe une position stratégique tant au niveau local que national et international.

Le secteur de projet s'étend du centre ville aux quartiers sud aixois, de la Rotonde aux rives de l'Arc. Ce secteur va connaître de nombreuses modifications qui permettront d'améliorer la qualité de vie mais également le développement du territoire.

Ce projet s'intègre à un tissu urbain dense irrigué par une desserte autoroutière et ferroviaire, mêlant copropriétés, quartiers pavillonnaires, équipements universitaires et de vie étudiante, commerces, grandes infrastructures (échangeurs autoroutiers, gares ferroviaire et routières) et espaces naturels et publics.

L'ambition de Campus Mirabeau est de donner une vision globale de la transformation de ce secteur et d'appréhender un système d'acteurs et d'opérations multiples.

Il s'agit d'une démarche impulsée par un projet national exceptionnel pour le rayonnement universitaire du Plan Campus, formalisé à Aix-en-Provence par la première opération Campus dite « Quartiers des Facultés ».

Cette opération d'envergure intègre des constructions, des restructurations et des aménagements ainsi qu'une série de mesures d'accompagnements, destinés à améliorer la connexion, la desserte et l'insertion urbaine.

Une seconde opération campus est prévue à Aix-en-Provence. Elle se situe sur le site de la Pauliane, au Sud de l'Arc et accueillera des locaux d'enseignements, de formation et de vie étudiante.

La démarche Campus Mirabeau s'est enrichie d'une réflexion urbaine plus large pour anticiper et appréhender le développement aixois de demain. Cette réflexion s'appuie sur une étude en cours de réalisation menée par l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix –Durance. Elle intègre ainsi le projet de restructuration du pôle d'échange de la Gare SNCF, la création de la nouvelle Sous-Préfecture, un schéma directeur de stationnement et de circulation.

Les principales opérations de construction, de restructuration et d'aménagement ont été définies dans la convention partenariale de site, validée en conseil municipal, par délibération n°2010.244 en date du 8 mars 2010.

Ces opérations, dont les travaux sont concomitants, sont portées par des institutions multiples : le Rectorat d'Aix Marseille, Aix-Marseille Université, la SNCF, le CROUS, la Préfecture, la CPA, la Ville d'Aix-en-Provence.

Le périmètre géographique de ces opérations porte sur les secteurs suivants :

- Avenue R. Schuman/Place Paye/Avenue Jules Ferry
- Avenue W.Churchill/Avenue P.Brossolette, Avenue du Pignonnet
- Avenue G.Berger/Chemin du Coton Rouge/Rue Paul Guigou
- Pont de l'Arc/Avenue de l'Arc-de-Meyran/Avenue du viaduc
- Avenue de Saint Jérôme/Avenue Jean-Paul Coste/Avenue de l'Armée d'Afrique

Les principales opérations sont :

- L'Opération Campus Aix-Marseille Université dont le volet aixois est composé de deux sous opérations :
 - L'Opération Campus- Aix-Quartier des facultés,
 - L'Opération Campus - Eco-Campus Pauliane.
- La construction de logements étudiants CROUS
- La réalisation d'opérations CPER sur les sites Schuman et la Pauliane (bibliothèque universitaire, Resto U...)
- La construction du nouveau bâtiment de la Sous-Préfecture
- La rénovation du quartier de la Gare, dans le cadre de la modernisation de la voie ferrée Aix-Marseille
- La création d'un bus à haut niveau de service (BHNS) dont le circuit traverse les quartiers sud et relie les sites universitaires aixois
- La construction du parking Krypton, d'un pôle multimodal et d'un pont au-dessus de l'autoroute dédié aux piétons, vélos et bus

- La rénovation et l'amélioration des voiries, cheminements en «mode doux»
- La création et l'amélioration d'équipements urbains (éclairage, signalétique, mobilier urbain, passerelles, aménagements paysagers...)

De plus, il convient de prendre en compte toutes les parties prenantes que sont les étudiants, les enseignants, les chercheurs, le personnel administratif, les usagers, les riverains, les commerces, les entreprises et les associations concernés par ce projet urbain.

L'ampleur des travaux nécessite une optimisation organisationnelle entre les opérateurs, aussi il a semblé nécessaire à la ville de créer une instance de partage des informations pour les institutions et les services concernés afin de pouvoir palier ou prévenir les difficultés imprévisibles.

A cet effet, une cellule de coordination opérationnelle est créée au sein des services de la ville d'Aix-en-Provence pour faciliter l'interface entre les institutions présentes sur le site. Cette cellule sera chargée :

- du suivi des études nécessaires au pilotage du projet global,
- du suivi permanent des actions de coordination.

L'Agence Urbaine Pays d'Aix Durance (AUPA) viendra en appui technique des services de la ville, tout au long de l'avancée du projet CAMPUS MIRABEAU, elle apportera son aide stratégique en matière d'urbanisme, d'habitat, déplacements, économie et environnement.

Dans le cadre d'un suivi optimisé de l'ensemble des chantiers, la ville d'Aix-en-Provence lancera prochainement une consultation pour le choix d'un bureau d'études chargé d'une la mission dite « OPC Urbain inter chantiers » ; l'autorisation de lancement de cette consultation fera l'objet d'une prochaine délibération.

Compte tenu des éléments énoncés ci-dessus, il vous est proposé aujourd'hui l'adoption d'une convention entre les différentes institutions intervenant sur le projet d'aménagement du périmètre CAMPUS MIRABEAU.

Cette convention permettra de déterminer les principes et les modalités opérationnelles selon lesquels les aménagements des quartiers Sud de la Ville d'Aix en Provence vont être coordonnés entre les opérateurs afin :

- d'optimiser la réalisation de chacun des projets,
- d'informer le public en assurant la cohérence de l'information et des concertations
- de réussir le projet urbain global qui en résulte.

Ce document devra également être adopté, lors de leur prochaine instance, par toutes les institutions signataires de cette convention.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'adoption d'une convention entre les institutions présentes sur le projet d'aménagement du périmètre CAMPUS MIRABEAU.
- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué aux Universités à signer la convention jointe au présent document.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

CONVENTION CAMPUS MIRABEAU
Pour le Projet Urbain Campus Mirabeau
De la Ville d'AIX EN PROVENCE

Entre

LA PREFECTURE DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

L'ACADÉMIE D'AIX MARSEILLE

L'UNIVERSITÉ D'AIX MARSEILLE

LE CROUS D'AIX MARSEILLE

LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX

LA VILLE D'AIX EN PROVENCE



CONVENTION « CAMPUS MIRABEAU »

Entre l'Etat, représenté par le Préfet de Région PACA, Monsieur Michel CADOT, et le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités, Monsieur Ali SAIB

Aix-Marseille Université (AMU), représentée par son Président, Monsieur Yvon BERLAND

Le Centre Régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), représenté par son Directeur Régional, Monsieur Pierre RICHTER

La Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF), représentée par son Directeur Régional,

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA), représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS-MASINI

La Ville d'Aix-en-Provence, représenté par son Maire, Madame Maryse JOISSAINS-MASINI

Il a été convenu ce qui suit

1. OBJET DE LA CONVENTION

La convention, dénommée « CAMPUS MIRABEAU », détermine les principes et les modalités opérationnelles selon lesquels les aménagements des quartiers Sud de la Ville d'Aix en Provence vont être coordonnés entre les opérateurs afin :

- d'optimiser la réalisation de chacun des projets,
- d'informer le public en assurant la cohérence de l'information et des concertations
- de réussir le projet urbain global qui en résulte.

La réflexion sera élargie à l'ensemble des opérations susceptibles d'avoir une incidence sur ce projet.

1.1 Les institutions concernées :

Les quartiers Sud de la Ville d'Aix en Provence vont faire l'objet de nombreuses opérations de construction, de restructuration et d'aménagement concomitantes réalisées par les institutions suivantes :

- le Rectorat d'Aix Marseille
- Aix-Marseille Université
- la SNCF
- le CROUS
- l'Etat
- la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)
- la Ville d'Aix en Provence

1.2 Les principales opérations concernées :

- L'Opération Campus Aix-Marseille Université dont le volet aixois est composé de deux sous opérations :
 - L'Opération Campus- Aix-Quartier des facultés,
 - L'Opération Campus - Eco-Campus Pauliane.
- La construction de logements étudiants CROUS
- La réalisation d'opérations CPER sur les sites SCHUMAN et la Pauliane (bibliothèque universitaire, Resto U...)
- La construction du nouveau bâtiment de la Sous-Préfecture
- La rénovation du quartier de la Gare, dans le cadre de la modernisation de la voie ferrée Aix-Marseille
- La création d'un bus à haut niveau de service (BHNS) dont le circuit traverse les quartiers sud et relie les sites universitaires aixois
- La construction du parking Krypton, d'un pôle multimodal et d'un pont au-dessus de l'autoroute dédié aux piétons, vélos et bus
- La rénovation et l'amélioration des voiries et cheminements en « mode doux »,
- La création et l'amélioration d'équipements urbains (éclairage, signalétique, mobilier urbain, passerelles, aménagement paysager...)

1.3 Information, concertations des publics et optimisation organisationnelle :

L'ensemble des travaux s'effectue en milieu urbain. Il est donc essentiel de prendre en compte tous les publics concernés par ces travaux : riverains, commerçants, automobilistes, piétons et usagers de transports doux traversant le quartier, étudiants, personnels travaillant dans les entreprises situées dans le quartier.

A ce titre un lieu sera dédié à l'accueil et à l'information, ainsi qu'un site WEB qui viendra compléter le dispositif.

La nature urbaine des travaux implique d'offrir aux publics une information permanente, complète et de leur permettre de recueillir leurs observations et suggestions.

L'ampleur des travaux nécessite une optimisation organisationnelle entre les opérateurs. Une organisation structurée et partagée entre les différentes institutions permettra d'offrir une vision globale du projet.

2. ORGANISATION DE LA COORDINATION

La coordination repose sur une organisation partagée et solidaire.

2.1 La Gouvernance

Compte tenu des enjeux, de l'investissement de chacune des institutions signataires de la présente convention et de l'importance des projets, une instance de gouvernance se réunira une à deux fois par an. Les représentants directs des institutions signataires seront membres de cette instance de gouvernance. Cette réunion sera organisée grâce au soutien technique de l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance (AUPA).

Cette gouvernance institutionnelle permettra aux représentants des institutions signataires d'être régulièrement informés de l'état d'avancement du projet Campus Mirabeau. Dans l'hypothèse où une décision d'ordre technique pourrait avoir des conséquences sur les choix stratégiques d'une ou plusieurs de ces institutions signataires, la Gouvernance facilitera un arbitrage consensuel.

Les institutions signataires garderont la maîtrise de leurs décisions stratégiques dans le périmètre de leurs compétences.

La présence, au sein du comité technique, d'au moins un représentant de chaque institution signataire permettra une information régulière.

2.2 Le Comité Technique

Le Comité Technique est composé par les représentants désignés par les institutions signataires ainsi que des représentants de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA). Il se réunit environ six fois par an et/ou à la demande, en tant que de besoin. Le secrétariat et la gestion de l'agenda est géré par les services de la ville d'Aix avec l'appui de l'AUPA.

Le comité technique s'assure de la bonne coordination des actions de concertation et d'informations menées par les institutions signataires ainsi que du suivi.

Il peut proposer des actions de communication ou de concertation communes

Le comité technique identifie les risques potentiels et propose les actions à mener pour les réduire.

2.3 Le Suivi Opérationnel

Le Suivi Opérationnel est assuré par un Bureau d'Etudes extérieur chargé d'une mission dite OPC Urbain inter chantiers et multi opérations, spécialement dédié à la gestion du projet global urbain qui s'appuie en particulier sur l'échéancier des phases techniques élaboré par chacune des institutions signataires. Il établit les outils nécessaires à la coordination opérationnelle (tableau de bord, schémas...), il produit les documents techniques (supports) nécessaires à l'information et reporte au Comité Technique les difficultés éventuelles rencontrées et l'alerte sur les actions à mener.

La mission est prise en charge par la ville d'Aix en Provence. La CPA se propose d'apporter son soutien financier sur cette mission à hauteur de 50% de son financement.

3. ENGAGEMENT DES PARTIES

Les signataires de la convention s'engagent :

- à respecter les modalités de la présente convention
- à la faire respecter par leurs partenaires
- à assurer la bonne coordination des opérations.
- à communiquer régulièrement et en tant que de besoin, les informations nécessaires au suivi opérationnel.

4. DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans, elle prend effet à compter de sa notification aux différentes parties et s'éteindra de plein droit à la fin de la durée précitée.

5. RESILIATION/ REVISION

La présente convention pourra faire l'objet d'un renouvellement dans les conditions définies par les signataires lors d'une réunion fixée à la demande des parties, permettant de faire le point passé et les projets à venir.

Le renouvellement fera alors l'objet d'un avenant spécifique précisant uniquement ces modalités.

La présente convention sera en outre résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, les signataires se trouveraient dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

A _____, le

Le Préfet de Région,

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des Universités,

Monsieur Michel CADOT

Monsieur Ali SAIB

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Le Directeur Régional du Centre Régional
des œuvres universitaires et scolaires,

Monsieur Yvon BERLAND

Monsieur Pierre RICHTER

Le Maire de la Ville d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays d'Aix,

Le Directeur Régional de La Société
Nationale des Chemins de Fer Français,

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI

Monsieur